

2021-17.06.06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 17 JUIN à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à l'Hôtel d'entreprises à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

**Membres
du Bureau Communautaire**

Titulaires : 29
Membres présents : 22

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, PERONNET Fabienne, PATRICE-BOURDELLE Christine

Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, CHANTRELLE Brice, HOLLINGUE Rémy, MAROTTE Philippe

Date de la convocation
11 juin 2021

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs VERONT Fabrice, LEROY Jean-Maurice, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, WABLE Vincent, DUTILLEUX Olivier, LESCUREUX André

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, DAMAY Lydie, RIHET Anne

Messieurs HOLLINGUE Rémy, CAPELLE Hubert, VAN OOTEGHEM J. Michel, TOURNIQUET Gautier

● Pouvoirs :

Mme PATRICE BOURDELLE Christine de Mme DOUAY Sonia

**OBJET : CAMION OM – EXTENSION DE GARANTIE – COMPLEMENT A LA DELIBERATION
2021-06-04.03 (feuille 361)**

Rapport de Michel BOUCHER, Vice-président Environnement

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 avril 2021, relative aux votes des Budgets Primitifs 2021 : Budget Principal et Budgets Annexes,

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 06 avril 2021, relative à l'acquisition d'un Camion de collecte des déchets, pour un montant de 182 217.60 € TTC (151 848.00 € HT),

Sur proposition de la Commission Environnement réunie le 09 juin 2021,

Considérant que l'option présentée constitue un moyen de prolonger la durée de vie de l'équipement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- Décide de compléter la commande du camion de collecte des déchets ménagers en souscrivant l'option complémentaire reprise dans le BPU ci-joint, pour un montant de 1 698 € TTC (1 415 € HT)
- Autorise le Président et le Vice-président Environnement à signer le contrat et les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 21.06/21
Affiché le ... 21.06/21



Fait et délibéré, le 17 JUIN 2021
à Ailly sur Noye

Alain DOVERGNE
Président